

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2989

6 décembre 2011

### SOMMAIRE

Ardennes Investments S.à r.l. ....	143426	Heck, s.à r.l. ....	143461
Bayard Investments S.à r.l. ....	143438	HEINZ Constructions S. à r.l. ....	143461
BCLI no. 2 S.à r.l. ....	143450	Hekalux S.à r.l. ....	143450
Famous Events s.à r.l. ....	143426	Hellaby S.A. ....	143460
Fedmar Investment S.A. ....	143426	Higa Sàrl ....	143461
Ferralux S.à r.l. ....	143436	Higa Sàrl ....	143461
Fides International Consultants S.A. ....	143436	Hobell S.A. ....	143461
Fidji Luxembourg (BC2) ....	143471	Hobell S.A. ....	143462
GEPRO1 S.A. ....	143437	Holmby Investments S.à r.l. ....	143450
GFL Holdings S.à r.l. ....	143437	Hong Kong Garden Sàrl ....	143462
Global Atlantico S.à r.l. ....	143437	HR Consulting S.A. ....	143462
Global Capital Ventures S.A. ....	143448	Hua Yuan S.à r.l. ....	143449
Global Media Systems S.A. ....	143448	Human Design S.à r.l. ....	143462
GN Publicité Sàrl ....	143448	IAL Constructions Métalliques S.à r.l. ....	143472
Goldwell Holding S.A. ....	143449	Immobilière DUWEL S.A. ....	143471
Goldwell Holding S.A. ....	143448	Immo Trigatti ....	143471
Goldwell Holding S.A. ....	143449	Intereal Estate Holding ....	143472
Golf Development A.G. ....	143449	International Professional Management Consultants S.A. ....	143472
Green Space S.à r.l. ....	143449	I.T.I. S.A. SPF ....	143471
Griffin Topco S.à r.l. ....	143437	Kury Kamak Artisanat S.à r.l. ....	143472
Hair Design Sàrl ....	143460	Kusan Holding S.à r.l. ....	143472
Hanff Frères Luxembourg S.à r.l. ....	143460	Miro Holdings S.A. ....	143463
Harvest Investment Fund ....	143460		

**Famous Events s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4781 Pétange, 32, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 154.148.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148072/10.

(110172069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Fedmar Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.799.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148073/10.

(110172480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Ardennes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.130.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventeenth of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Barclays Bank PLC, a public company incorporated in England and Wales with limited liability (registered number 01026167), having its registered office at 1, Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, United Kingdom,

hereby represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 14 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "Ardennes Investments S.à r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its shareholders, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7. The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its shareholders undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its shareholder undertakings. The company may not borrow and may not incur or assume any indebtedness or liabilities (other than tax, administrative and operational expenses). In particular, but without prejudice to the foregoing limitations, the company is authorised to (i) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its shareholders undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its shareholders undertakings and (ii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets.

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares**

### **Art. 6. Corporate capital.**

6.1 The share capital may be represented by ordinary shares (the "Ordinary Shares") and preferred shares (the "Preferred Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at fifteen thousand and nineteen Euros (EUR 15,019) divided into eleven thousand (11,000) Ordinary Shares and four thousand and nineteen (4,019) Preferred Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all the Shares are entitled to distributions in respect of their Aggregate Value.

6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

### **Art. 7. Shares, transfer and redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.3 Each Share gives right to one vote.

7.4 The Company may, without any need for consent by the shareholder(s) repurchase its own Preferred Shares by decisions of the board of managers subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

7.5 The holder(s) of Preferred Shares may request redemption of their Preferred Shares by delivery to the Company of a notice which shall specify the date of effective redemption of the Preferred Shares, the number of Preferred Shares to be repurchased, and containing a share repurchase agreement for the purpose of effecting the repurchase in accordance with Luxembourg law. Such notice shall be sent to the Company no less than one (1) Business Day before the date of effective redemption. The board of managers shall redeem such Preferred Shares subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

7.6 Each Preferred Share shall be redeemed at its Aggregate Value.

7.7 The Preferred Shares shall not be convertible into Ordinary Shares and the Ordinary Shares shall not be convertible into Preferred Shares.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9. Rights of shareholders.**

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Title III. - Management****Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 Shareholders holding together a majority or more of the Ordinary Shares shall be entitled to submit to the shareholders' meeting a list of managers containing in any case one more candidate than the number of managers to be appointed, out of which the shareholders' meeting shall appoint three (3) managers. The holders of Preferred Shares are not entitled to submit any candidate for manager to the shareholders' meeting.

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Any new appointment of managers shall be made in compliance with Article 10.2 above.

10.4 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager who is physically present in Luxembourg throughout the meeting may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12. Powers of the management.**

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

**Art. 13. Delegation of powers - Liability.**

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management (“gestion journalière”) of the company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called “Director(s)”.

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

**Title IV. - General meeting of the shareholders****Art. 14. Procedural rules for shareholders’ meetings.**

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies’ Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

**Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation**

**Art. 15. Financial year.** The Company’s financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

The shareholder(s) of the Company may shorten the term of the financial year at any time.

**Art. 16. Annual statutory accounts.**

16.1 Each year, as of the thirty-first of December, the board of managers will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 17. Distributions.**

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3. Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

**Art. 18. Interim Dividend.**

18.1 The board of managers is authorised to declare, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for

distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

- firstly, an amount equal to the Aggregate Value shall be distributed to the holder(s) of the Preferred Shares;
- secondly, an amount equal to the Aggregate Value shall be distributed to the holder(s) of the Ordinary Shares; and
- thirdly, any surplus (if any) shall be distributed to shareholders pro rata.

**Art. 20. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

#### **Art. 21. Definitions.**

"Aggregate Value" means with respect of each Share its nominal value increased by any share premium paid on such Share.

"Business Day" means a day, other than a Saturday or a Sunday, on which banks are open for general business in London and Luxembourg.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, Barclays Bank PLC subscribes the entire share capital as follows:

Class of shares	Number of Shares	Aggregate Share Premium (EUR)	Aggregate Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Ordinary Shares . . . . .	11,000	10,989,000	11,000,000	73.24%
Preferred Shares . . . . .	4,019	4,018,995,981	4,019,000,000	26.76%
TOTAL . . . . .	15,019	4,029,984,981	4,030,000,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the aggregate amount of EUR 4,030,000,000.- (four billion and thirty million Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred Euros).

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following Directors for an undetermined period:

a. Mr. Jean-Guibert Mahy, born on 20 March 1977 in Anderlecht, Belgium, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b. Mr. Gregor McMillan, born on 4 April 1970 in London, United Kingdom, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c. Mr. David Widart, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, Belgium, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

d. Mr. Manfred Zisselsberger, born on 11 July 1949 in Teisnach, Kreis Regen, Germany, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. The amount of EUR 1,502 (one thousand five hundred and two Euros), representing 10 (ten) percents of the issued capital of the Company, shall be allocated to the legal reserve in accordance with Article 6.4 of the Articles.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### A COMPARU:

Barclays Bank PLC, une société anonyme soumise au droit anglais, (numéro d'immatriculation 01026167), ayant son siège social au 1, Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 14 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a invité le notaire en charge, à énoncer les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est par la présente incorporée comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est "Ardennes Investments S.à r.l."

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, partenariats, corps gouvernementaux, "trusts" ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit, d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par vente, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres, de conclure, participer et disposer de tout ou partie de ses droits en vertu de tout autre dérivé et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés, (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont des intérêts directs ou indirects) et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du marché financier (y compris des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, des sociétés du groupe ou des sociétés filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont des intérêts directs ou indirects), contreparties professionnelles et sociétés du groupe ou sociétés affiliées des contreparties professionnelles.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.

4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayé.

4.7 La Société peut apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou de toute autre manière à ses associés directs ou indirects, à ses filiales ou à d'autres filiales de ses associés directs ou indirects. La Société ne pourra pas en particulier, encourir un endettement ou engager sa responsabilité (autre que les dépenses liées aux impôts, administratives et opérationnelles). Sous réserve des dispositions ci-avant, la Société pourra (i) prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris en accordant des prêts, ou par l'acquisition, l'achat, la souscription ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses associés, ses filiales ou d'autres filiales de ses associés et (ii) de nantir, hypothéquer ou l'octroi de sûretés sur Les actifs.

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission**

### **Art. 6. Capital social, capital autorisé non émis.**

6.1 Le capital social de la Société est représenté par des parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et des parts sociales privilégiées (les "Parts Sociales Privilégiées" qui seront désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires comme les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille dix-neuf Euro (EUR 15.019,-), divisé en onze mille (11.000) Parts Sociales Ordinaires et quatre mille dix-neuf (4,019) Parts Sociales Privilégiées, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, en déclarant un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts Sociales donnent droit à distribution conformément au montant de leur Valeur Totale.

6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

### **Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.**

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 La Société peut, sans avoir à requérir le consentement des associés, procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du conseil de gérance, sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents.

7.5 Le(s) associé(s) peuvent demander le rachat de leurs Parts Sociales Privilégiées par l'envoi d'un courrier à la Société spécifiant la date du rachat des Parts Sociales Privilégiées, le nombre de Parts Sociales Privilégiées à racheter et contenant une convention de rachat de façon à assurer que le rachat s'effectue en conformité avec le droit luxembourgeois. Une telle notification devra être envoyée au plus tard un (1) Jour Ouvrable avant la date où le rachat effectif aura lieu. Le conseil de gérance sera tenu de racheter ces Parts Sociales Privilégiées dans la limite de la disponibilité de réserves ou bénéfices distribuables tels que déterminées par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires concernés.

7.6 Chaque Part Sociale Privilégié devra être rachetée à sa Valeur Totale.

7.7 Les Parts Sociales Privilégiées ne sont pas convertibles en Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas convertibles en Parts Sociales Privilégiées.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

### **Art. 9. Droits des associés.**

9.1 Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers de la Société, aux comptes annuels ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale des associés.



### Titre III. - Gérance

#### Art. 10. Composition du Conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par trois (3) ou plusieurs gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.2 Les associés détenant une majorité ou plus des Parts Sociales Ordinaires peuvent soumettre à l'assemblée générale des associés une liste de candidats à la gérance, contenant, en toute hypothèse, un ou plusieurs candidats de plus que le nombre de gérants à nommer. Les associés détenteurs de Parts Sociales Privilégiées ne sont pas autorisés à soumettre à l'assemblée générale des associés de candidats à la gérance.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation. Toute nouvelle nomination de gérant devra être fait en conformité avec la Clause 10.2 ci-dessus.

10.4 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent pourvoir provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de la nomination lors de sa plus prochaine réunion.

#### Art. 11. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance.

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du Président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être délibérée par le conseil de gérance à moins que celui-ci ne se tienne au Luxembourg. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirmer leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue. La convocation, qui pourra être envoyé par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant, qui est physiquement présent au Luxembourg durant une réunion du conseil de gérance, pourra participer à ladite réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, étant précisé qu'un gérant se trouvant physiquement hors du Luxembourg lors de la réunion ne saurait participer à la réunion par l'un quelconque de ces moyens. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et conservés au siège social de la société à condition que chaque gérant, afin de signer, est présent au Luxembourg au moment de la signature. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue, à condition que chaque gérant ait signé ladite résolution à un moment où il se trouve physiquement présent au Luxembourg. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

#### Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense sera géré par le Conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.**

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (daily management) de la Société à un ou plusieurs gérants résidant au Luxembourg, qui prendra/ont la dénomination de "délégué(s) à la gestion journalière".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.2 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier pour toutes les affaires liées à la gestion journalière pour lesquelles la Société est liée par la signature d'un seul délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

13.3 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la société, il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

14.1 Si la Société ne comprend qu'un seul associé, l'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, dans le cas où il y a plus qu'un seul associé, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution des associés n'est valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires Liquidation**

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> jour de janvier d'une année et se termine au 31 décembre de la même année.

Les associés peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment.

#### **Art. 16. Comptes sociaux annuels.**

16.1 Chaque année, au trente et un (31) décembre, le conseil de gérance établit un bilan comprenant (i) un inventaire des actifs mobiliers et immobiliers et de toutes les dettes actives et passives de la Société et accompagné (ii) d'une annexe synthétisant tous les engagements de la société, ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 Au même moment, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'annexe et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

#### **Art. 17. Distributions.**

17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement d'une part au prorata de toute dividende calculée et payable sous réserve de la disponibilité de réserves (incluant primes d'émission) ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance.

### Art. 18. Dividende intérimaire.

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à déclarer le paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois (3) semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

### Art. 19. Liquidation.

19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé de la Société, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

- premièrement, un montant égal à la Valeur Totale sera distribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Privilégiées;
  - deuxièmement, un montant égal à la Valeur Totale sera distribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires;
- et
- troisièmement, tout surplus éventuel, aux associés au pro rata.

**Art. 20. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

### Art. 21. Définitions.

"Jour Ouvrable" désigne un jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, durant lequel les banques sont ouvertes à Londres et au Luxembourg.

"Valeur Totale" correspond au total de la valeur nominale et de la prime d'émission.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération du capital social*

Les Statuts ayant ainsi été établis, Barclays Bank PLC déclare souscrire l'ensemble du capital social comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Prime d'émission totale (EUR)	Montant total souscrit (EUR)	% de Capital Social
Parts Sociales Ordinaires	11.000	10.989.000,	11.000.000,	73,24%
Parts Sociales Privilégiées	4.019	4.018.995.981,	4.019.000.000,	26,76%
<b>TOTAL</b>	<b>15.019</b>	<b>4.029.984.981,</b>	<b>4.030.000.000,</b>	<b>100%</b>

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par versement en espèces, de sorte que le montant total de EUR 4.030.000.000,- (quatre milliards et trente millions Euros) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

#### *Estimation des coûts*

Le montant des frais, honoraires, rémunérations et charges de toute nature qui devront être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 6.500,- (six mille cinq cents euros).

#### *Résolutions des détenteurs de parts*

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les gérants suivants:

a. Monsieur Jean-Guibert Mahy, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b. Monsieur Gregor McMillan, né le 4 avril 1970 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c. Monsieur David Widart, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

d. Monsieur Manfred Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach, Kreis Regen, Allemagne, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. La Société aura son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. Le montant de EUR 1.502,- (mille cinq cent deux euros) représentant 10% du capital émis de la Société, est alloué à la réserve légale conformément aux dispositions de l'article 6.4 des présents Statuts.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2011. LAC/2011/46055. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143886/548.

(110167584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

#### **Ferralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 26.233.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011148074/13.

(110172299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

#### **Fides International Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 92.320.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 27 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- FIDES INTERNATIONAL CONSULTANTS SA, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo,

Le même jugement a nommé juge commissaire Mme Carole BESCH, juge, et liquidateur Me Camille VALENTIN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17/11/2011 au greffe de la 6<sup>ème</sup> chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Maître Camille VALENTIN

Référence de publication: 2011148075/20.

(110172414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Griffin Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.273.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 21 octobre 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Griffin Topco  
Szymon DEC  
Gérant

Référence de publication: 2011148111/17.

(110172275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**GEPRO1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 24.737.

*Extrait du Procès-verbal de l'A.G.O. du 25 Octobre 2011:*

1. d'acter la révocation de Madame Monique Novais de ces fonctions de commissaires aux comptes.

2. d'acter la nomination de M. David BENIZRI, comptable, né à Ixelles (Belgique), le 27 mars 1975, demeurant à L-7213 BERELDANGE, 19 Am Becheler, à la fonction de commissaires aux comptes à partir du 01/01/2011 jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

Sont présent:

- a) Monsieur Maurice SASSON, demeurant à 6-8 Rue Siggy vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg, Administrateur.
- b) Monsieur Jacques BENZENO, demeurant au 5, rue des tilleuls L-2510 Luxembourg, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Octobre 2011.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011148116/18.

(110171788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**GFL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 156.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011148117/11.

(110172151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Global Atlantico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 158.644.

Par résolutions prises en date du 23 août 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. nomination de José Pedro Carvalho Reis Soeiro avec adresse professionnelle au 62, Rua Antonio Almeida e Vasconcelos, Luanda, Angola, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

2. nomination de Ludgero da P. Fragoso do Nascimento avec adresse professionnelle au 39, Rua Santos Dumond, Luanda, Angola, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

3. nomination de Paulo Manuel da Conceição Marques avec adresse professionnelle au Lote T2 Chicala, Luanda, Angola, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

4. nomination de André Cardoso de Meneses Navarro, avec adresse professionnelle au 17, Rua Carlos Alberto Mota Pinto, 6 B, Lisbonne, Portugal, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148119/19.

(110172262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

### **Bayard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.133.

#### — STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth of October.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED:

Ardennes Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and in the course of registration with the Luxembourg trade and companies register.

Hereby represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 17 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "Bayard Investments S.à r.l."

#### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its shareholders, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares**

### **Art. 6. Corporate Capital.**

6.1 The share capital may be represented by ordinary shares (the "Ordinary Shares") and preferred shares (the "Preferred Shares") and, together with the Ordinary Shares, the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) Ordinary Shares and five hundred (500) Preferred Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all the Shares are entitled to distributions in respect of their Aggregate Value.

6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

### **Art. 7. Shares, transfer and redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.3 Each Share gives right to one vote.

7.4 The Company may, without any need for consent by the shareholder(s), repurchase its own Preferred Shares by decisions of the board of managers subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

7.5 The holder(s) of Preferred Shares may request redemption of their Preferred Shares by delivery to the Company of a notice which shall specify the date of effective redemption of the Preferred Shares, the number of Preferred Shares to be repurchased, and containing a share repurchase agreement for the purpose of effecting the repurchase in accordance with Luxembourg law. Such notice shall be sent to the Company no less than one (1) Business Day before the date of effective redemption. The board of managers shall redeem such Preferred Shares subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts.

7.6 Each Preferred Share shall be redeemed at its Aggregate Value.

7.7 The Preferred Shares shall not be convertible into Ordinary Shares and the Ordinary Shares shall not be convertible into Preferred Shares.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

### **Art. 9. Rights of shareholders.**

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

### **Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 Shareholders holding together a majority or more of the Ordinary Shares shall be entitled to submit to the shareholders' meeting a list of managers containing in any case one more candidate than the number of managers to be appointed. The holders of Preferred Shares are not entitled to submit any candidate for manager to the shareholders' meeting.

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Any new appointment of managers shall be made in compliance with Article 10.2 above.

10.4 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager who is physically present in Luxembourg throughout the meeting may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Powers of the management.**

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 13. Delegation of powers - Liability.**

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called "Director(s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.



13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

##### **Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.**

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation**

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

The shareholder(s) of the Company may shorten the term of the financial year at any time.

##### **Art. 16. Annual statutory accounts.**

16.1 Each year, as of the 31st of December, the board of managers will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

##### **Art. 17. Distributions.**

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3. Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

##### **Art. 18. Interim Dividend.**

18.1 The board of managers is authorised to declare, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

##### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders by the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

- firstly, an amount equal to the Aggregate Value shall be distributed to the holder(s) of the Preferred Shares;

- secondly, an amount equal to the Aggregate Value shall be distributed to the holder(s) of the Ordinary Shares; and
- thirdly, any surplus (if any) shall be distributed to shareholders pro rata.

**Art. 20. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by existing applicable laws.

**Art. 21. Definitions.** "Aggregate Value" means with respect of each Share its nominal value increased by any share premium paid on such Share.

"Business Day" means a day, other than a Saturday or a Sunday, on which banks are open for general business in London and Luxembourg.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, Ardennes Investments S.à r.l. subscribes for the entire share capital as follows:

Class of shares	Number of shares	Aggregate Share Premium (EUR)	Aggregate Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Ordinary Shares . . . . .	12,500	987,500.-	1,000,000.-	96,15 %
Preferred Shares . . . . .	500	39,999,500.-	40,000,000.-	3,85%
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>13,000</b>	<b>40,987,000.-</b>	<b>41,000,000.-</b>	<b>100%</b>

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the aggregate amount of EUR 41,000,000.- (forty-one million Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred Euros).

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following Directors for an undetermined period:
  - a. Mr. Jean-Guibert Mahy, born on 20 March 1977 in Anderlecht, Belgium, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
  - b. Mr. Gregor McMillan, born on 4 April 1970 in London, United Kingdom, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
  - c. Mr. David Widart, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, Belgium, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
  - d. Mr. Manfred Zisselsberger, born on 11 July 1949 in Teisnach, Kreis Regen, Germany, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
3. The amount of EUR 1,300.- (one thousand and three hundred Euros), representing 10 (ten) percents of the issued capital of the Company, shall be allocated to the legal reserve in accordance with Article 6.4 of the Articles.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## A COMPARU:

Ardennes Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Madame Audrey MUCCIANTE, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 17 octobre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a invité le notaire en charge, à énoncer les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est par la présente incorporée comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est "Bayard Investments S.à r.l.".

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou "trusts" d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par vente, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres (y compris des produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés, (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect) et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du marché financier (y compris des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, des sociétés du groupe ou des sociétés filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect), professionnels du marché financier et sociétés du groupe ou sociétés affiliées de professionnels du marché financier.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.

4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayé.

4.7. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois de demandes de prêts auprès de particuliers ou la prise de dépôts de particuliers).

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission**

#### **Art. 6. Capital social, capital autorisé non émis.**

6.1 Le capital social de la Société est composé de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et des parts sociales privilégiées (les "Parts Sociales Privilégiées" qui seront désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires comme les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille Euros (EUR 13,000,-), divisé en douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales Ordinaires et cinq cents (500) Parts Sociales Privilégiées, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, en déclarant un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts Sociales donnent droit à distribution conformément au montant de leur Valeur Totale.

6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

#### **Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.**

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 La Société peut, sans avoir à requérir le consentement des associés, procéder au rachat de ses propres Parts Sociales Préférentielles par décision du conseil de gérance, sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents.

7.5 Le(s) associé(s) détenteurs de Parts Sociales Privilégiées peuvent demander le rachat de leurs Parts Sociales Privilégiées par l'envoi d'un courrier à la Société spécifiant la date d'effet du rachat des Parts Sociales Privilégiées, le nombre de Parts Sociales Privilégiées à racheter, et contenant une convention de rachat de façon à assurer que le rachat s'effectue en conformité avec le droit luxembourgeois. Une telle notification devra être envoyée au plus tard un (1) Jour Ouvrable avant la date d'effet du rachat. Le conseil de gérance sera tenu de racheter ces Parts Sociales Privilégiées dans la limite de la disponibilité de réserves ou bénéfices distribuables tels que déterminées par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires concernés.

7.6 Chaque Part Sociale Privilégiée devra être rachetée à sa Valeur Totale.

7.7 Les Parts Sociales Privilégiées ne sont pas convertibles en Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas convertibles en Parts Sociales Privilégiées.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 9. Droits des associés.**

9.1 Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers de la Société, ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale des associés.

### **Titre III. - Gérance**

#### **Art. 10. Composition du conseil de gérance.**

10.1 La Société est gérée par trois (3) ou plusieurs gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.2 Les associés détenant une majorité ou plus des Parts Sociales Ordinaires peuvent soumettre à l'assemblée générale des associés une liste de candidats à la gérance, contenant, en toute hypothèse, un ou plusieurs candidats de plus que le nombre de gérants à nommer. Les associés détenteurs de Parts Sociales Privilégiées ne sont pas autorisés à soumettre à l'assemblée générale des associés des candidats à la gérance.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation. Toute nouvelle nomination de gérant devra être faite en conformité avec la Article 10.2 ci-dessus.

10.4 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent pourvoir provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de la nomination lors de sa plus prochaine réunion.

### **Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.**

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du Président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion, ainsi qu'une copie des documents à discuter pendant la réunion.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant, qui est physiquement présent au Luxembourg durant une réunion du conseil de gérance, pourra participer à ladite réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, étant précisé qu'un gérant se trouvant physiquement hors du Luxembourg lors de la réunion ne saurait participer à la réunion par l'un quelconque de ces moyens. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ses résolutions sont valablement passées par écrit.

11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et conservés au siège social de la société à condition que chaque gérant, afin de signer, est présent au Luxembourg au moment de la signature. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou autre seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue, à condition que chaque gérant ait signé ladite résolution à un moment où il se trouve physiquement présent au Luxembourg. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

### **Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.**

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense, sera géré par le conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

### **Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.**

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (daily management) de la Société à un ou plusieurs gérants résidant au Luxembourg, qui prendra/ont la dénomination de "délégué(s) à la gestion journalière".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investi du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.2 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article (en particulier pour toutes les affaires liées à la gestion journalière pour lesquelles la Société est liée par la signature d'un (1) seul délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

13.3 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la société, il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

14.1 Si la Société ne comprend qu'un seul associé, l'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, dans le cas où il y a plus d'un seul associé, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution des associés n'est valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Liquidation**

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> jour de janvier d'une année et se termine au 31 décembre de la même année.

Le(s) associé(s) peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment.

##### **Art. 16. Comptes sociaux annuels.**

16.1 Chaque année, au trente et un (31) décembre, le conseil de gérance établit un bilan comprenant (i) un bilan des actifs mobiliers et immobiliers et de toutes les dettes actives et passives de la Société et accompagné (ii) d'une annexe synthétisant tous les engagements de la société, ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 Au même moment, la gérance établit un compte des pertes et profit, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'annexe et le compte des pertes et profits, pendant la quinzaine de jours précédent l'assemblée générale annuelle.

##### **Art. 17. Distributions.**

17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance.

##### **Art. 18. Dividende intérimaire.**

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à déclarer le paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois (3) semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent au bénéfice net réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

##### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

- premièrement, un montant égal à la Valeur Totale sera distribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Privilégiées;
  - deuxièmement, un montant égal à la Valeur Totale sera distribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires;
- et
- troisièmement, tout surplus éventuel, aux associés au pro rata.

**Art. 20. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

**Art. 21. Définitions.** "Jour Ouvrable" désigne un jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, durant lequel les banques sont ouvertes à Londres et au Luxembourg.

"Valeur Totale" correspond au total de la valeur nominale et de la prime d'émission.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération du capital social*

Les Statuts ayant ainsi été établis, Ardennes Investments S.à r.l. déclare souscrire l'ensemble du capital social comme suit:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts Sociales	Prime d'émission totale (EUR)	Montant total souscrit (EUR)	% de capital social
Parts Sociales Ordinaires . . . . .	12.500	987.500.-	1.000.000.-	96.15 %
Parts Sociales Privilégiées . . . . .	500	39.999.500.-	40.000.000.-	3.85%
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>13.000</b>	<b>40.987.000.-</b>	<b>41.000.000.-</b>	<b>100%</b>

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par versement en espèces, de sorte que le montant total de EUR 41.000.000,- (quarante et un millions Euros) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

#### *Estimation des coûts*

Le montant des frais, honoraires, rémunérations et charges de toute nature qui devront être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 6.500,- (six mille cinq cents euros).

#### *Résolutions des détenteurs de parts*

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les gérants suivants:
  - a. Monsieur Jean-Guibert Mahy, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
  - b. Monsieur Gregor McMillan, né le 4 avril 1970 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
  - c. Monsieur David Widart, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
  - d. Monsieur Manfred Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach, Kreis Regen, Allemagne, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. La Société aura son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
3. Le montant de EUR 1.300.- (mille trois cent Euros) représentant 10 (dix) % du capital émis de la Société, est alloué à la réserve légale conformément aux dispositions de l'article 6.4 des présents Statuts.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2011. LAC/2011/46062. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143917/543.

(110167662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Global Capital Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.551.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL CAPITAL VENTURES S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011148120/12.

(110172144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Global Media Systems S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2610 Howald, 212, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 42.390.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Howald, le 27/10/2011 à 10.00 heures*

1) L'assemblée décide la prolongation des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Howald, le 27/10/2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2011148123/14.

(110172295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**GN Publicité Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 67.039.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148124/9.

(110172285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Goldwell Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148125/9.

(110172105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---



**Goldwell Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 61.609.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148126/14.

(110172108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Goldwell Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 61.609.

—  
Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148127/11.

(110172365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Golf Development A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 108.578.

—  
Die Konten zum 31.12.2010 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011148128/10.

(110171766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Hua Yuan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 99, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 118.484.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148132/9.

(110171840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Green Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 16, rue des Martyrs.  
R.C.S. Luxembourg B 50.789.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 25 octobre 2011.

Pour GREEN SPACE SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148129/13.

(110172014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Hekalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 155.504.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par les associés de la société, tenue le 12 octobre 2011, au siège social que:

1. de transférer le siège social du 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg au 26, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, à compter du 03 Octobre 2011.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

*Pour Hekalux Sàrl*  
Heikki Tammissalo  
*Gérant unique*

Référence de publication: 2011148130/16.

(110172271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Holmby Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 160.096.

Monsieur Amedeo CLAVARINO, demeurant professionnellement au 15 Egerton Gardens, Londres SW3 2BW, Royaume-Uni, a cédé 500 parts sociales de la société Holmby Investments S.à r.l. à Hawksford Trustees Jersey Ltd as Trustee of the Dog Trust ayant son siège social au 15 Esplanade, JE1 1RB, St. Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

HOLMBY INVESTMENTS S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2011148131/15.

(110171738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**BCLI no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.096.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on thirteenth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

## THERE APPEARED:

BCLI no. 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies.

hereby represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 13 October 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "BCLI no. 2 S.à r.l."

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose the holding, directly or indirectly, (including, without limitation, through a trust) of participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships, government bodies, trusts or any entities in whatever form, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind, to enter into, participate in and dispose of any or all of its rights under any derivative and, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated entities.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders and group or affiliated entities of its shareholders, (including any trust in which its shareholders or group or affiliated entities of its shareholders have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated entities of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with, professional market parties). Loans to, or investments in, retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders and group or affiliated entities of its shareholders (including any trust in which its shareholders or group or affiliated entities of its shareholders have a direct or indirect interest), professional market parties and group or affiliated entities of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its shareholders or group or affiliated entities of its shareholders.

4.6 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its direct or indirect shareholders, its subsidiaries or other subsidiaries of its direct or indirect shareholders. In particular, but without prejudice to the foregoing limitations, the Company is authorised to (i) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its direct or indirect shareholders, its subsidiaries or other subsidiaries of its direct or indirect shareholders and (ii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets.

4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which the Company may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Title II. - Capital - Shares - Share premium****Art. 6. Corporate Capital, Authorised non-issued share capital.**

6.1 The share capital is represented by shares (the "Shares") having such rights and obligations as are set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at eleven thousand Pounds Sterling (£ 11,000.-) divided into one hundred and ten (110) Shares, each Share with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-).

6.3 The Company shall have an authorized non-issued share capital of five hundred Pounds Sterling (£ 500.-), represented by five (5) Shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each.

6.4 The board of managers is hereby authorised to issue further Shares with or without a share premium, in an amount up to the total authorised non-issued share capital as indicated above in Article 6.3, in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Shares at any time prior to the end of a five years time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.5 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares from time to time.

6.6 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.7 The period of this authorisation may be extended from time to time by resolutions of the general meeting of shareholders, in the manner required for the amendment of the Articles.

6.8 All the Shares are entitled to pro rata distributions.

6.9 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve.

#### **Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. A transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may be made only with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of Shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Each Share carries the right to one vote.

7.4 The Company may repurchase its own Shares by decisions of the board of managers subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts and subject to agreeing the terms of the repurchase with the shareholder in question.

7.5 A register of the Shares of the Company shall be created for the purposes of article 185 of the Companies' Law and such register shall be maintained at the registered office of the Company.

**Art. 8. Events relating to shareholders.** The life of the Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9. Rights of shareholders.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in the Company's administration.

### **Title III. - Management**

#### **Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The Company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and their remuneration shall be fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right provisionally to fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that each such manager is physically present in Luxembourg at the relevant time. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder, in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held provided that each manager so signing is present in Luxembourg at the time of signature. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Powers of the management.**

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 13. Delegation of powers - Liability.**

13.1 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the board of managers and set out in the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.2 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article, the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

13.3 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

#### **Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.**

14.1 If the Company has, at the relevant time, only one shareholder, the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers under all applicable laws, shall be taken by the sole shareholder or, in case there is more than one shareholder, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision of the shareholders shall be deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent. (50%) of the capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation**

**Art. 15. Financial year.** Subject to the next following sentence and the transitional dispositions below, the Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January of one year and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

The shareholder(s) of the Company may shorten the term of the financial year at any time.

#### **Art. 16. Annual statutory accounts.**

16.1 Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the board of managers will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts and other liabilities owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time, the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the annex and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

#### **Art. 17. Distributions.**

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3. Each Share entitles its holder to a pro rata share of any dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves (including share premium) or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

#### **Art. 18. Interim Dividend.**

18.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may take the decision to distribute interim dividends only on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 4 weeks prior to the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders and who shall be designated at the meeting of shareholders by the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders pro rata.

**Art. 20. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles shall be governed by the existing applicable laws.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, BCLI no.1 S.à r.l. declares to subscribe the entire share capital as follows:

Class of shares	Number of Shares	Aggregate Share Premium (GBP)	Aggregate Subscribed amount (GBP)	% of share capital
Shares . . . . .	110	0.	11,000.	100%
TOTAL . . . . .	110	0.	11,000.	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of eleven thousand Pounds Sterling (£ 11,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Valuation and Costs*

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand five hundred fifty two Euros and ten cents (EUR 12,552.10) (exchange rate on 13 October 2011: £ 1.-= EUR 1.1411).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,000.-(one thousand Euros).

#### *Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following managers for an undetermined period:

a. Mr. Jean-Guibert Mahy, born on 20 March 1977 in Anderlecht, Belgium, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b. Mr. Gregor McMillan, born on 4 April 1970 in London, United Kingdom, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c. Mr. Manfred Zisselsberger, born on 11 July 1949 in Teisnach, Kreis Regen, Germany, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

d. Mr. David Widart, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, Belgium, professionally residing at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le treize octobre,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

**A COMPARU**

BCLI no.1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Audrey MUCCIANTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 13 octobre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare former:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet – Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est "BCLI no. 2 S.à r.l.".

**Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") de participations, d'actions et obligations et de dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, partenariats, corps gouvernementaux, "trusts" ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit, d'acquies par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres, de conclure, participer et disposer de tout ou partie de ses droits en vertu de tout autre dérivé et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des filiales ou à des entités affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés, (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont des intérêts directs ou indirects) et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et sociétés du groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination de particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, sociétés du groupe ou filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont des intérêts directs ou indirects), contreparties professionnelles et sociétés du groupe ou sociétés affiliées des contreparties professionnelles.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.

4.6 La Société peut apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou de toute autre manière à ses associés directs ou indirects, à ses filiales ou à d'autres filiales de ses associés directs ou indirects.

Sous réserve de ce qui précède, la Société pourra, en particulier (i) prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, y compris en accordant des prêts, ou par l'acquisition, l'achat, la souscription ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses associés directs ou indirects, ses filiales ou d'autres filiales de ses associés directs ou indirects et (ii) de nantir, hypothéquer ou l'octroi de sûretés sur ses actifs.

4.7 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception cependant des demandes de prêts à des particuliers/au public ou la prise de dépôts de particuliers).

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission**

**Art. 6. Capital social, Capital autorisé non émis.**

6.1 Le capital social de la Société est constitué de parts sociales (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que fixés par les présents Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille Pounds Sterling (GBP 11.000,-), divisé en cent dix (110) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent Pounds Sterling (GBP 100,-).

6.3 La Société aura un capital social autorisé, non émis, de cinq cent Pounds Sterling (GBP 500,-), composé de cinq (5) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent Pound Sterling (GBP 100,-).

6.4 Le conseil de gérance est par le présent acte autorisé à émettre de nouvelles Parts Sociales avec ou sans prime d'émission, d'un montant égal au total du capital social total autorisé non émis de la Société, tel qu'indiqué à l'Article 6.3 ci-dessus, de manière intégrale ou partielle, de temps à autre, à la discrétion de la Société, ainsi qu'à accepter des souscriptions pour lesdites Parts Sociales à tout moment avant l'expiration d'une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société sur ce point dans les présents Statuts.

6.5 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions relatives à toute souscription de Parts Sociales.

6.6 Si le conseil de gérance procède à une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera tenu d'effectuer toutes démarches utiles pour modifier le présent Article 6 afin de faire enregistrer la modification subséquente des Statuts, et le conseil de gérance est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour faire procéder à la publication desdites modifications conformément à la loi.

6.7 La durée de validité de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la même manière que celle requise pour la modification des présents Statuts.

6.8 Toutes les Parts Sociales donnent droit à une distribution calculée au pro rata.

6.9 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales, perçus lors de l'émission des Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour distribution de dividendes en cas de réduction du capital social, de liquidation ou toute autre transaction donnant lieu d'une quelconque façon au remboursement d'une prime d'émission ou réserve.

**Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.**

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant pas être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés trouvent application.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du conseil de gérance, sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents et sous réserve de convenir des conditions du rachat avec l'actionnaire en question.

7.5 Un registre des actions de la Société doit être créé pour les fins de l'article 185 de la Loi sur les Sociétés et tel registre doit être conservé au siège social de la Société.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 9. Droits des associés.** Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.



### Titre III. - Gérance

#### Art. 10. Composition du Conseil de gérance.

10.1 La société est gérée par trois (3) ou plusieurs gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, qui n'ont pas nécessairement le statut d'associé, et nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation.

10.3 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent pourvoir provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de la nomination lors de sa plus prochaine réunion.

#### Art. 11. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance.

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du Président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être délibérée par le conseil de gérance à moins que celui-ci ne se tienne au Luxembourg. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable, dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion, et y annexera une copie de tout document sur lequel le conseil aura à délibérer.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement à condition que chaque Gérant soit physiquement présent au Luxembourg à l'heure pertinente. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire, et conservés au siège social de la société à condition que chaque gérant, afin de signer, est présent au Luxembourg au moment de la signature. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

#### Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense sera géré par le Conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.**

13.1 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par le conseil de gérance et par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.2 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent article, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

13.3 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la société, il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

**Titre IV. - Assemblée générale des associés****Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

14.1 Si la Société ne comprend qu'un seul associé, l'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance selon toutes les lois applicables, seront prises par l'associé unique ou, dans le cas où il y a plus qu'un seul associé, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution des associés sera valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

**Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires Liquidation****Art. 15. Exercice Social.**

15.1 Sous réserve de la phrase suivante et des dispositions transitoires ci-dessous, l'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier d'une année et se termine le trente et unième jour de décembre de la même année.

15.2 Le ou les associés de la Société peuvent abrégé le délai de l'exercice social à tout moment.

**Art. 16. Comptes sociaux annuels.**

16.1 Chaque année, au trente et un (31) décembre le conseil de gérance établit un bilan, (i) comprenant un inventaire des actifs mobiliers et immobiliers et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe synthétisant tous les engagements de la société, ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 Au même moment, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'annexe et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 17. Distributions.**

17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement d'une part au prorata de toute dividende calculée et payables sous réserve de la disponibilité de réserves (incluant primes d'émission) ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance.

**Art. 18. Dividende intérimaire.**

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de 4 semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas nécessairement le statut d'associé de la Société, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés au pro rata.

**Art. 20. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération du capital social*

Les Statuts ayant ainsi été établis, BCLI no.1 S.à r.l. déclare souscrire l'ensemble du capital social comme suit:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts Sociales	Somme d'émission globale (GBP)	Montants souscrits (GBP)	% de capital social
Shares .....	110	0.	11.000,	100%
TOTAL .....	110	0.	11.000,	100%

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par versement en espèces, de sorte que le montant de GBP 11.000,-(onze mille Pounds Sterling) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

#### *Estimation des coûts*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à treize mille cent vingt-deux Euros et soixante-cinq cents (EUR 13,122.65.-) (taux de change au 13 octobre 2011: £ 1.-= EUR 1.1411).

Le montant des frais, honoraires, rémunérations et charges de toute nature qui devront être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.000,-(mille euros).

#### *Résolutions des détenteurs de parts*

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les gérants suivants:
  - a. Mr. Jean-Guibert Mahy, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, Belgique, résidant à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
  - b. Mr. Gregor McMillan, né le 4 avril 1970 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
  - c. Mr. Manfred Zisselsberger, né le 11 juillet 1949 à Teisnach, Kreis Regen, Allemagne, résidant à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
  - d. Mr. David Widart, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, Belgique, résidant à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. La Société aura son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45770. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143930/521.

(110166821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Hair Design Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.057.

---

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

*Pour HAIR DESIGN SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148133/13.

(110172600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Hanff Frères Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 27.445.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148135/10.

(110172553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Harvest Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.420.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011148136/11.

(110171753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Hellaby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.990.

---

Il est porté à la connaissance de tous que la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes, à savoir CROWN CORPORATE SERVICES S.à r.l. ont fait l'objet d'un changement.

La nouvelle dénomination et la nouvelle adresse sont les suivantes:

Ecovis Luxembourg

56, Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011148139/16.

(110172576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Heck, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.  
R.C.S. Luxembourg B 105.852.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2011.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011148137/12.

(110172094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**HEINZ Constructions S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 125.303.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.  
*Pour HEINZ CONSTRUCTIONS SARL*  
Fiduciaire Roger Linster  
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148138/13.

(110172599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Higa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 86.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148140/10.

(110172631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Higa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 86.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148141/10.

(110172632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Hobell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 61.872.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 octobre 2011 à 09h00 à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par Jacques Bordet domicilié 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:  
Monsieur Pierre SCHILL, 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Pour copie conforme  
FIDUPAR

Référence de publication: 2011148143/17.

(110171750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Hobell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011148144/10.

(110171751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Hong Kong Garden Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011148145/10.

(110172225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Human Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.312.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2011.

Référence de publication: 2011148151/10.

(110172282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**HR Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 94.584.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 octobre 2011*

En date du 12 octobre 2011, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.
- de nommer administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015:

\* Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

\* Monsieur Vincent TUCCI, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

\* SUNNYSIDE INVEST & TRADE S.A., avec siège social à Withfield Tower, third floor, 4792 Coney Drive, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88093, ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Vincent Tucci, prénommé.

- de nommer, en qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Francesco ZITO, prénommé.

- de nommer commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148146/22.

(110171877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

**Miro Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 164.167.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of August..

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

1.- SUXESKEY S.A., the public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 43.522 duly represented by Mr Albert SEEN, director, born in S-Gravenhage (The Netherlands), on May 3<sup>rd</sup>, 1948, residing at L-7618 Larochette, 17, Leedebach, and,

2.- Mr Albert SEEN, prenamed

Such appearing party, acting as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Miro Holdings S.A." (hereafter the "Company").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Larochette, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**II. Social capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty two thousand Euros (32,000.- EUR), represented by thirty two (32) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual.

A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Tuesday of April at 10.00 o'clock at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.



Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Décisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

## V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2013.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the thirty two (32) shares have been subscribed as follows:

1.- SUXESKEY S.A. prenamed, thirty one shares . . . . .	31
2.- Albert SEEN, prenamed one share . . . . .	<u>1</u>
Total: thirty two shares . . . . .	32

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty two thousand Euros (32,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### *Déclaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions by unanimous vote, in a extraordinary general meeting:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) Are appointed as directors:

Mr Eric MORONEY, director, born in Luimneach/Limerick (Ireland) on July 27<sup>th</sup>, 1940 residing at 01 Co Dublin, 17, Castle Street, Ireland,

Mr Albert SEEN, director, born in S-Gravenhage (The Netherlands), on May 3<sup>rd</sup>, 1948, residing at L-7618 Larochette, 17, Leedebach

Mr Joseph ROTTEVEEL, director, born in Alkmaar (The Netherlands) on March 8<sup>th</sup>, 1953 residing at L-7626 Larochette, 26, Chemin J-A Zinnen

3) Autonome de Révision, the société civile, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, route de Merl, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section E, number 955, is appointed as statutory auditor of the Company.

- 4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.
- 5) The registered office of the Company will be established in L-7610 Larochette, 18, Place Bleech.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 1,200.-.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1.- SUXESKEY S.A., la société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 43.522, ici dûment représentée par Monsieur Albert SEEN, administrateur de sociétés né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach,

2.- Monsieur Albert SEEN, préqualifié

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Miro Holdings S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Larochette.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires

#### Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente deux (32) actions ont été souscrites comme suit:

1.- SUXESKEY S.A. préqualifiée, trente et une actions . . . . .	31
2.- Albert SEEN, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: trente-deux actions . . . . .	32

Toutes les actions ont été libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les comparants prédésignés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes en assemblée générale extraordinaire:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Sont nommés administrateurs:

Monsieur Eric MORONEY, administrateur de sociétés né à Luimneach/Limerick (Irlande) le 27 juillet 1940 demeurant à 01 Co Dublin, 17, Castle Street, Irlande,

Monsieur Albert SEEN, administrateur de sociétés né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach

Monsieur Joseph ROTTEVEEL, administrateur de sociétés né à Alkmaar (Pays-Bas) le 8 mars 1953 demeurant à L-7626 Larochette, 26, Chemin J-A Zinnen

3) Autonome de Révision, la société civile, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, route de Merl, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, numéro 955, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

5) Le siège social de la Société sera établi à L-7610 Larochette, 18, Place Bleech.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.200,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Albert SEEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société.

Junglinster, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011145498/426.

(110168732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**I.T.I. S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.211.

---

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011148152/10.

(110172566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Immo Trigatti, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 23.224.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011148153/13.

(110172300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Immobilière DUWEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.137.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2011148154/11.

(110171824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Fidji Luxembourg (BC2), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.238.

---

Lors de la résolution en date du 08 aout 2011, l'associé unique a décidé de confirmer le mandat de réviseur d'entreprise suivant:

PriceWaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471, Luxembourg

pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148066/15.

(110172101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Intereal Estate Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.540.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2011148155/11.

(110171999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**IPMC S.A., International Professional Management Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 60.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148156/10.

(110172391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**IAL Constructions Métalliques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 51.207.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 28 octobre 2011.

*Pour IAL CONSTRUCTIONS METALIQUES SARL*

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2011148157/13.

(110172601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Kury Kamak Artisanat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3841 Schifflange, 70, rue de Hédange.

R.C.S. Luxembourg B 98.923.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011148202/9.

(110172242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

---

**Kusan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011148203/10.

(110172510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.